Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada | Treasury Board of Canada Secretariat

Canada

Rapport sur l'application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires

pour l'exercice terminé le 31 mars 2020

RAPPORT ANNUEL

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada,
représentée par le président du Conseil du Trésor, 2021

Nº de catalogue BT1-12F-PDF
ISSN 1489-4874

Ce document est disponible sur le site du Gouvernement du Canada à www.canada.ca

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Nota : Pour ne pas alourdir le texte français, le masculin est utilisé
pour désigner tant les hommes que les femmes.

Erratum

À la suite du dépôt au Parlement et de la publication en ligne du Rapport sur l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* pour les exercices terminés le 31 mars 2015 à 2020, les données erronées présentant le nombre de cotisants actifs ont été corrigées.

Ces changements n'ont aucune incidence sur le reste de l'information contenue dans ces rapports.

Son Excellence le très honorable Richard Wagner, c.p.
Administrateur du gouvernement du Canada

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Rapport sur l'application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires pour l'exercice terminé le 31 mars 2020*.

Je vous prie d'agréer, Votre Excellence, l'expression de ma très haute considération.

Copie originale signée par :

L'honorable Jean-Yves Duclos, c.p., député
Président du Conseil du Trésor

Table des matières

Aperçu 1

L'exercice en un coup d'œil 2

Financement 3

Données démographiques sur les participants 3

États des opérations du compte 4

Renseignements supplémentaires 6

Aperçu

À propos du présent rapport

Le présent rapport comporte des renseignements sur l'application de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires* (LPRS) pour l'exercice terminé le 31 mars 2020. Il comprend les états des opérations du compte et les statistiques concernant les prestations, les cotisations et les participants.

Le rapport est déposé au Parlement chaque année, conformément à l'article 12 de la LPRS.

À propos de la Loi

La LPRS s'applique aux prestations de retraite payables aux juges nommés par le gouvernement fédéral en vertu de la *Loi sur les juges* ainsi qu'à celles qui sont payables en vertu d'autres lois figurant à l'annexe I de la LPRS, notamment la *Loi sur la pension spéciale du service diplomatique*, la *Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs,* la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense* des Forces armées canadiennes et la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, de même que la partie VI de la *Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.*

La LPRS, ainsi que les lois pertinentes sur les pensions, régit l'indice de prestation des principaux régimes de retraite du secteur public fédéral, y compris les régimes régis par la *Loi sur la pension de la fonction publique*, la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, la *Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada* et *la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires.*

L'exercice en un coup d'œil

Prestations et cotisations du régime

Cotisations des participants et de l'employeur	8 millions de dollars
Augmentation des prestations (en raison de l'indexation)	2019 : 2,2 % 2020 : 2,0 %
Solde du compte à la fin de l'exercice	259,1 millions de dollars

Données démographiques sur les participants

Cotisants actifs	1,234
Participants retraités et survivants	1,283
Nombre total de participants	**2,517**

Financement

Entre le 1er avril 1970 et le 31 décembre 1976, le taux de cotisation des participants au Compte de prestations de retraite supplémentaires était de 0,5 % de leur salaire ouvrant droit à pension. Le 1er janvier 1977, ce taux est passé à 1 %.

Le gouvernement du Canada, en tant qu'employeur, verse un montant égal aux cotisations des participants au régime.

L'intérêt porté au compte est payable à la fin de chaque trimestre. Cet intérêt est calculé une fois par mois sur le solde minimal du compte à un taux représentatif du rendement des obligations en circulation du gouvernement du Canada qui ont une échéance de 5 ans, diminué de 0,125 %.

Données démographiques sur les participants

La graphique 1 montre le nombre de participants actifs, de participants retraités et de survivants de 2011 à 2020.

Graphique 1. Participants actifs, participants retraités et survivants, de 2011 à 2020
Exercice terminé le 31 mars

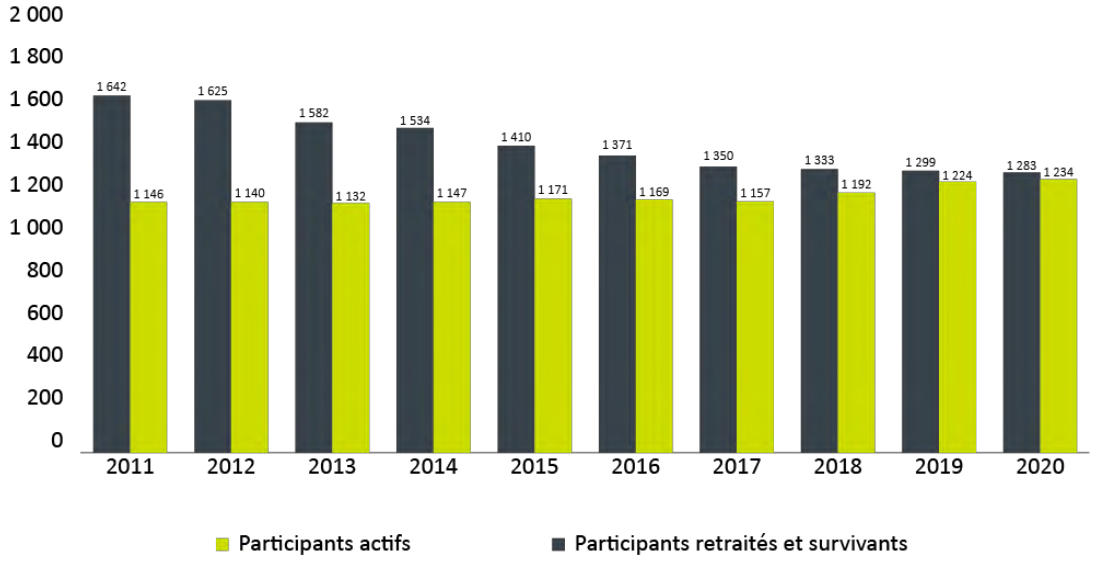

*Remarque : Les chiffres concernant les participants actifs pour la période de 2015 à 2019 ont été corrigés et ne correspondent donc pas à ceux des années précédentes.

États des opérations du compte

État du Compte de prestations de retraite supplémentaires
Exercice terminé le 31 mars 2020 (en milliers de dollars)[1]

	2020	2019
Solde d'ouverture	**247 634 $**	235 256 $
Rentrées		
Cotisations		
Participants	**4 027**	3 843
Gouvernement	**4 024**	3 843
Intérêt	**3 466**	4 714
Total des rentrées	**11 517 $**	12 399 $
Paiements[2]		
Prestations	**31 932**	30 722
Moins les charges imputées au Trésor conformément au paragraphe 8(2) de la LPRS	**31 903**	30 701
Paiements nets	**29 $**	21 $
Solde de clôture	**259 121 $**	247 634 $

1. Les chiffres ayant été arrondis, ils sont un peu différents de ceux figurant dans les Comptes publics du Canada.
2. Les données présentées ne sont pas une représentation exacte des chiffres figurant dans les Comptes publics du Canada. Les prestations et les charges imputées au Trésor sont des renseignements supplémentaires qui sont inclus pour présenter tous les paiements versés en vertu de la LPRS. Les montants imputés au Trésor ne sont pas imputés au Compte de prestations de retraite supplémentaires en raison d'une exclusion en vertu du paragraphe 8(2) de la LPRS. Les charges imputées au Trésor qui sont présentées dans l'état ci-dessus sont calculées à partir des données financières fournies directement par plusieurs organisations responsables du traitement des prestations versées en vertu de la LPRS comme le Registraire de la Cour suprême du Canada, le Commissariat à la magistrature fédérale Canada, Patrimoine canadien, le ministère de la Défense nationale et le Sénat du Canada.

État du Compte de prestations de retraite supplémentaires
Détails des rentrées et des paiements de l'exercice terminé le 31 mars 2020
(en milliers de dollars)[1]

	Juges	Autres	Total
Solde d'ouverture	**246 666 $**	**968 $**	**247 634 $**
Rentrées			
Cotisations			
Participants	3 996	31	4 027
Gouvernement	3 996	29	4 024
Intérêts	3 451	14	3 466
Total des rentrées	**11 443 $**	**74 $**	**11 517 $**
Paiements[2]			
Prestations	25 166	6 765	31 932
Moins les charges imputées au Trésor conformément au paragraphe 8(2) de la LPRS	25 166	6 736	31 903
Paiements nets	**0 $**	**29 $**	**29 $**
Solde de clôture	**258 109 $**	**1 013 $**	**259 121 $**

1. Les chiffres ayant été arrondis, ils sont un peu différents de ceux figurant dans les Comptes publics du Canada.
2. Les données présentées ne sont pas une représentation exacte des chiffres figurant dans les Comptes publics du Canada. Les prestations et les charges imputées au Trésor sont des renseignements supplémentaires qui sont inclus pour présenter tous les paiements versés en vertu de la LPRS. Les montants imputés au Trésor ne sont pas imputés au Compte de prestations de retraite supplémentaires en raison d'une exclusion en vertu du paragraphe 8(2) de la LPRS. Les charges imputées au Trésor qui sont présentées dans l'état ci-dessus sont calculées à partir des données financières fournies directement par plusieurs organisations responsables du traitement des prestations versées en vertu de la LPRS comme le Registraire de la Cour suprême du Canada, le Commissariat à la magistrature fédérale Canada, Patrimoine canadien, le ministère de la Défense nationale et le Sénat du Canada.

Renseignements supplémentaires

Pour de plus amples renseignements sur la LPRS, consultez les rapports suivants :

- Rapports antérieurs sur l'application de la Loi sur les prestations de retraite supplémentaires;
- Rapports actuariels : Juges de nomination fédérale;
- Comptes publics du Canada de 2020.